



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

14 avril 2020

Statistiques relatives aux émissions de titres dans la zone euro : février 2020

- Le taux de croissance annuel de l'[encours des titres de créance](#) émis par les résidents de la zone euro s'est établi à 3,1 % en février 2020, contre 3,2 % en janvier.
- En ce qui concerne l'[encours des actions cotées](#) émises par les résidents de la zone euro, ce taux est ressorti à 0,0 % en février 2020, sans changement par rapport à janvier.

Titres de créance

En février 2020, les nouvelles émissions de titres de créance par les résidents de la zone euro ont représenté au total 684,7 milliards d'euros. Les remboursements sont ressortis à 598,3 milliards d'euros et les émissions nettes à 86,4 milliards. Le taux de croissance annuel de l'encours des titres de créance émis par les résidents de la zone euro s'est établi à 3,1 % en février 2020, contre 3,2 % en janvier.

[Consulter les données relatives aux titres de créance](#)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

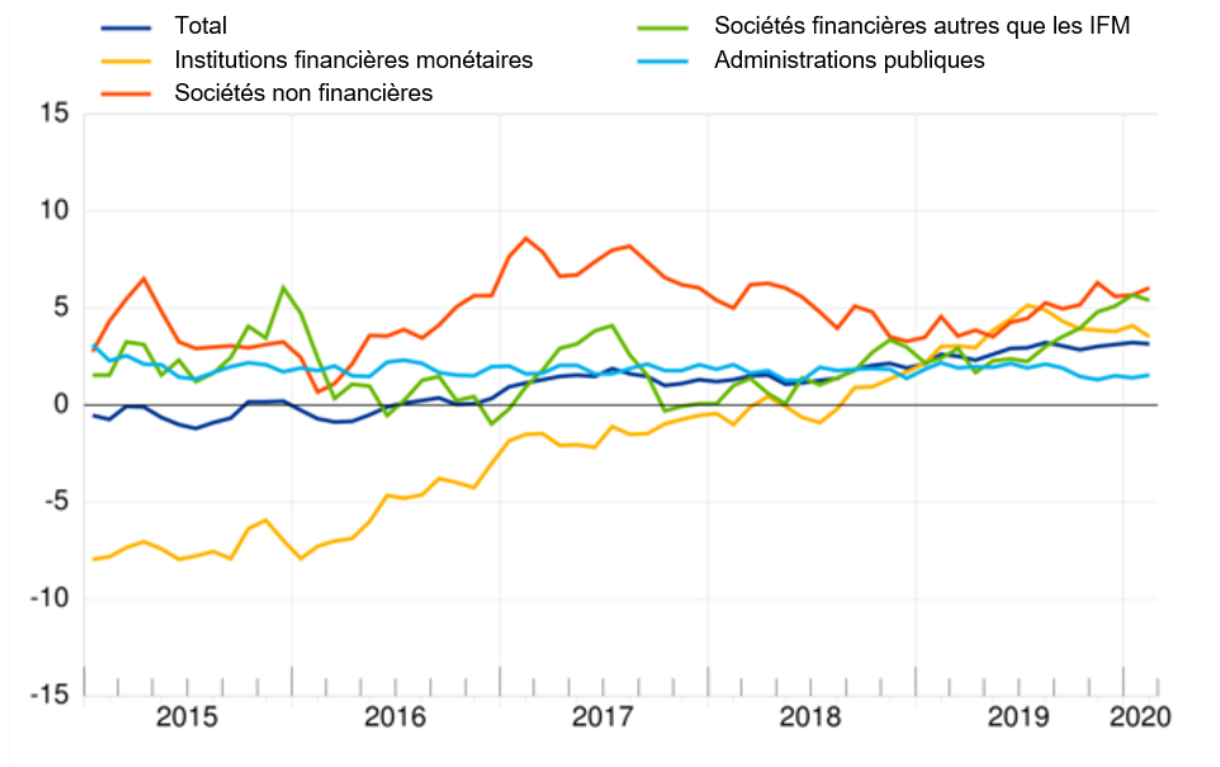
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro

(taux de croissance annuels)



Ventilation par échéances

Le taux de croissance annuel de l'encours des titres de créance à court terme a augmenté, passant de 5,1 % en janvier 2020 à 7,9 % en février. Pour les titres de créance à long terme, le taux de croissance annuel est revenu de 3,1 % en janvier 2020 à 2,8 % en février. Celui de l'encours des titres de créance à long terme assortis d'un taux fixe s'est établi à 3,3 % en février 2020, contre 3,5 % en janvier. La variation annuelle de l'encours des titres de créance à long terme assortis d'un taux variable est revenue de -2,0 % en janvier 2020 à -2,3 % en février.

[Consulter les données relatives à la ventilation par échéances](#)

Ventilation par secteurs

En ce qui concerne la ventilation sectorielle, le taux de croissance annuel de l'encours des titres de créance émis par les sociétés non financières a augmenté, passant de 5,7 % en janvier à 6,0 % en

Banque centrale européenne Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

février. Pour le secteur des institutions financières monétaires (IFM), ce taux a fléchi, revenant de 4,1 % en janvier 2020 à 3,5 % en février. Le taux de croissance annuel de l'encours des titres de créance émis par les sociétés financières autres que les IFM est revenu de 5,7 % en janvier 2020 à 5,4 % en février. En ce qui concerne les administrations publiques, ce taux est ressorti à 1,5 % en février 2020, contre 1,4 % en janvier.

La croissance annuelle de l'encours des titres de créance à court terme émis par les IFM s'est accentuée, passant de 8,9 % en janvier 2020 à 9,5 % en février. S'agissant des titres de créance à long terme émis par les IFM, le taux de croissance annuel a fléchi, revenant de 3,4 % en janvier 2020 à 2,7 % en février.

[Consulter les données relatives à la ventilation par secteurs](#)

Ventilation par devises

S'agissant de la ventilation par devises, le taux de croissance annuel de l'encours des titres de créance libellés en euros s'est établi à 3,1 % en février 2020, contre 3,3 % en janvier. Pour les titres de créance libellés dans d'autres devises, ce taux a augmenté, passant de 2,8 % en janvier 2020 à 3,4 % en février.

[Consulter les données relatives à la ventilation par devises](#)

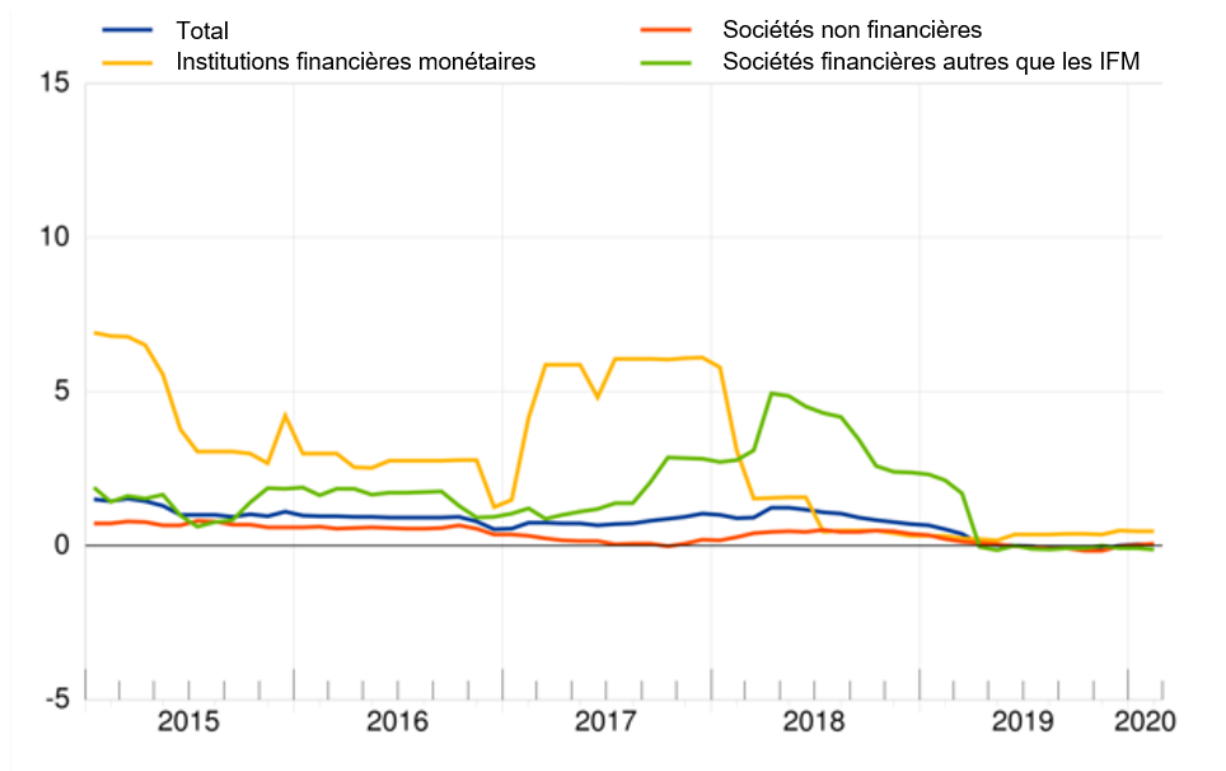
Actions cotées

En février 2020, les nouvelles émissions d'actions cotées par les résidents de la zone euro ont représenté au total 3,0 milliards d'euros. Les remboursements sont ressortis à 2,6 milliards d'euros et les émissions nettes à 0,4 milliard. Le taux de croissance annuel de l'encours des actions cotées émises par les résidents de la zone euro (hors effets de valorisation) s'est établi à 0,0 % en février 2020, sans changement par rapport à janvier. La variation annuelle des actions cotées émises par les sociétés non financières s'est établie à 0,1 % en février 2020, contre 0,0 % en janvier. Pour les IFM, le taux correspondant s'est inscrit à 0,5 % en février 2020, sans changement par rapport à janvier. S'agissant des sociétés financières autres que les IFM, ce taux s'est établi à - 0,1 % en février 2020, sans changement par rapport à janvier.

Graphique 2

Actions cotées émises par les résidents de la zone euro

(taux de croissance annuels)



La valeur de marché de l'encours des actions cotées émises par les résidents de la zone euro s'élevait au total à 7 763,6 milliards d'euros à fin février 2020. Par rapport aux 7 722,0 milliards d'euros recensés à fin février 2019, la valeur du stock d'actions cotées a enregistré une augmentation annuelle de 0,5 % en février 2020, après 13,3 % en janvier.

[Consulter les données relatives aux actions cotées](#)

Annexe

- [Tableau 1 : Titres de créance émis par les résidents de la zone euro, par devise et par durée initiale](#)
- [Tableau 2 : Titres de créance émis par les résidents de la zone euro toutes devises confondues, par secteur émetteur et par durée](#)
- [Tableau 3 : Actions cotées émises par les résidents de la zone euro, par secteur émetteur](#)
- [Graphiques : Taux de croissance annuels des titres de créance et des actions cotées émis par les résidents de la zone euro](#)

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Philippe Rispal](#)
au +49 69 1344 5482**

Notes :

- Sauf indication contraire, les données présentées sont brutes. Outre les évolutions relatives à février 2020, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données relatives aux périodes précédentes. Les taux de croissance annuels étant calculés sur la base des transactions financières qui interviennent lorsqu'une entité institutionnelle contracte ou rembourse des engagements, ils ne sont pas affectés par les effets de toute autre modification ne résultant pas d'opérations.
- Les liens hypertexte figurant dans le corps du texte du communiqué et dans les tableaux en annexe renvoient à des données susceptibles de varier avec les nouvelles publications en raison des révisions. Les chiffres présentés dans les tableaux en annexe correspondent à une photographie des données au moment de la présente publication.
- Le prochain communiqué de presse relatif aux émissions de titres dans la zone euro sera publié le 13 mai 2020.